

**Règlement de l'étape française de la Compétition européenne de statistiques ou ESC (pour *European Statistics Competition*), organisée par l'Insee, avec le concours du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la Société française de Statistique (SFdS) et le soutien de la Banque de France, de la Cité de l'Économie et de *Pour L'Éco*.
Année scolaire 2019-2020**

1. Objectifs

Les objectifs généraux de la Compétition européenne de statistiques sont les suivants :

- promouvoir la curiosité et l'intérêt des élèves pour les statistiques publiques ;
- montrer aux élèves l'enjeu sociétal des statistiques ;
- proposer aux enseignants une approche nouvelle pour travailler sur les données officielles et valider la bonne acquisition de concepts statistiques par leurs élèves ;
- promouvoir le travail en équipe et l'esprit de collaboration.

2. Participation

L'étape française de la Compétition européenne de statistiques est ouverte aux élèves de seconde, 1^{re} et terminale de tous les lycées de France, qu'ils soient d'enseignement général, technologique ou professionnel.

Deux catégories de participants sont proposées :

- la catégorie A ou « élèves de classe de première ou terminale » (approximativement entre 16 et 18 ans)
- la catégorie B ou « élèves de classe de seconde » (approximativement entre 14 et 16 ans) »

Les élèves participeront en équipe de un à trois membres. Les élèves d'une même équipe doivent faire partie du même établissement.

Pour chaque équipe, un enseignant jouera le rôle de tuteur de l'équipe et supervisera leur travail.

Il n'y a pas de limite au nombre de participants ou d'équipes d'un même établissement ni au nombre d'équipes supervisées par un même tuteur.

Les élèves ne pourront pas être membre de plus d'une équipe.

3. Inscription

Les enseignants qui souhaitent participer à la Compétition européenne de statistiques avec leurs élèves doivent inscrire leur équipe en ligne sur le site dédié communiqué depuis le site insee.fr à l'ouverture du formulaire d'inscription la semaine du 14 octobre 2019.

L'inscription ne pourra être effective que si toutes les informations demandées dans le formulaire dédié seront fournies. Toute question relative à l'inscription peut être posée par courriel à l'adresse esc@insee.fr.

4. Épreuves

Les participants à l'étape française de la Compétition européenne de statistiques (année scolaire 2019-2020) seront soumis à deux épreuves éliminatoires qui

permettront de désigner les équipes pouvant prétendre concourir à l'étape européenne.

- **Première épreuve**

La première épreuve est proposée via une plateforme web et consiste en trois questionnaires à choix multiples.

Chaque question est suivie de quatre réponses dont une seule est correcte.

- a. Test de connaissances de base**

L'objectif est de répondre à 10 questions de compréhension de concepts statistiques de base, d'interprétation de graphiques, de calculs basiques, de probabilités, etc.

Le contenu de ce test est adapté à chaque catégorie de participants.

- b. Test d'utilisation des sources de données statistiques officielles**

L'objectif est de répondre à 10 questions sur des données statistiques variées. Pour y répondre, il est nécessaire de naviguer sur le site internet de l'Insee, www.insee.fr et sur d'autres sites d'institutions statistiques.

- c. Test d'interprétation d'un rapport statistique**

L'objectif est de répondre à 10 questions à caractère économique ou social dont les réponses sont à trouver dans un rapport statistique.

- **Deuxième épreuve**

Pour cette épreuve, les équipes auront à préparer un document à partir de l'exploitation d'un jeu de données sous Excel, qui sera mis à disposition par les organisateurs. Ce jeu de données sera complet et permettra l'exploration de différentes dimensions d'une même information au choix des participants.

Les travaux pour cette épreuve devront être présentés sous la forme d'un diaporama et proposés sous la forme d'un fichier **PDF** qui comprendra les parties suivantes :

- Objectifs de l'étude / analyse
- Méthode de travail : outils utilisés, techniques d'analyse de l'information, etc.
- Résultats : tableaux, graphiques, résultats de l'analyse, etc.
- Conclusions

Une diapositive sera ajoutée au début de la présentation qui précisera le nom de l'équipe, de son établissement scolaire et de son académie.

Au total, la présentation au format PDF contiendra 8 diapositives au maximum (y compris la première qui présente l'équipe). Les noms de ces fichiers PDF seront les noms exacts des équipes et devront être déposés sur la plateforme dans les délais impartis.

Le jury n'évaluera que les parties imprimables du fichier PDF. Les éléments comme les liens vers des contenus externes, des vidéos intégrées, etc. ne seront pas pris en considération comme faisant partie de la présentation et par conséquent ne seront pas évalués.

L'analyse proposée par les participants devra se limiter à la base de données fournie. Aucun travail incluant des analyses portant sur l'exploitation de bases de données différentes ou recourant à des informations complémentaires ne sera accepté.

Il n'y aura pas de restriction sur le logiciel utilisé pour exploiter la base de données.

Le jury sera particulièrement attentif à la sincérité de la production réalisée par les élèves. Sous la responsabilité du professeur encadrant, cette production devra refléter les capacités d'investigation et d'analyse propres à des élèves de lycées.

5. Modalités et critères d'évaluation

Première épreuve

Chacun des trois tests de la première épreuve sera évalué sur critères de succès ou d'échec :

- une bonne réponse apporte 1 point,
- une mauvaise réponse retire 0,33 point
- une absence de réponse n'apporte aucun point.

Le score maximum pour chacun des trois tests sera de 10 points.

Les résultats de la première épreuve seront obtenus en calculant la moyenne arithmétique, arrondie à la première décimale, des scores obtenus à chacun des trois tests, et en la multipliant par 10 de sorte que le score final soit de 100 points au maximum.

Les équipes seront classées selon ce système de notation. Les résultats aux trois tests composant la première épreuve seront calculés automatiquement.

Au terme de cette première épreuve, seules les équipes ayant obtenues la moyenne seront qualifiées pour participer à la seconde épreuve dans la limite de cent équipes par catégorie.

Les points obtenus par chaque équipe sélectionnée lors de cette première épreuve entreront dans le calcul de la note finale à hauteur de 25 %.

Seconde épreuve

Les aspects suivants seront pris en compte pour l'évaluation du fichier PDF de la seconde épreuve :

Qualité de la forme globale de la présentation

- Ordre et clarté du contenu de chaque section
- Aspect visuel clair et attractif
- Orthographe et expression écrite correcte

Clarté et pertinence des objectifs

- Définition claire d'un objectif
- Le choix de l'objectif est argumenté : intérêt, enjeu
- Propositions d'objectifs secondaires

Qualité de l'analyse de l'information

- Adéquation de l'analyse proposée aux objectifs : motivation du choix des données étudiées pour atteindre l'objectif visé
- Pertinence du traitement de l'information (choix des indicateurs, types de graphiques et tableaux)
- Explication des résultats : les graphiques et tableaux sont commentés de manière à faire ressortir l'information clé, les graphiques sont pertinents et appuient bien la conclusion.
- Bon équilibre dans l'utilisation de tableau, de graphiques et de commentaires.

Conclusion

- Une conclusion est proposée pour chaque objectif défini

- Une conclusion générale est proposée
- La conclusion proposée est mise en perspective par rapport au champ des données mises à disposition (limites éventuelles...)

Le jury sélectionnera les cinq meilleurs travaux de chaque catégorie.

L'équipe gagnante sera celle qui aura obtenu la note finale la plus élevée. Les quatre autres équipes seront considérées comme finalistes.

Note finale

La note finale des équipes sera calculée selon la formule suivante :

Note finale = $0,25 \times \text{score de la 1}^{\text{ère}} \text{ épreuve} + 0,75 \times \text{note de la 2de épreuve}$

À noter que le jury se réserve le droit de limiter le nombre d'équipes finalistes en fonction de la qualité des travaux produits lors de la deuxième épreuve.

6. Récompenses

- À l'issue de la première épreuve :

Chaque élève membre des équipes sélectionnées de chaque catégorie pourra télécharger une attestation de réussite sur la plateforme.

Chaque professeur qui passe avec succès avec ses élèves cette première épreuve gagnera 1 mois d'abonnement à la formule 100% DIGITAL de *Pour l'Eco* d'une valeur de 5,50 euros. La formule comprend un accès Premium à pourleco.com et le magazine Pour l'Eco en version liseuse numérique.

- À l'issue de la seconde épreuve :

Les élèves membres des équipes finalistes et des équipes gagnantes recevront un diplôme attestant de cette réussite.

Les élèves et enseignants des huit équipes finalistes recevront 6 mois d'abonnement à la formule 100% DIGITAL de *Pour l'Eco*, d'une valeur de 36 euros. La formule comprend un accès Premium à pourleco.com et le magazine Pour l'Eco en version liseuse numérique.

Chaque élève des deux équipes gagnantes se verra offrir :

- une carte cadeau multi-enseignes d'une valeur de 300 euros ainsi qu'un lot de publications de l'Insee
- 1 an d'abonnement à la formule 200% *POUR L'ÉCO*, d'une valeur de 89 euros. La formule comprend le magazine Pour l'Eco en version papier et liseuse numérique, soit 11 numéros, ainsi que l'accès Premium à pourleco.com.

L'enseignant ou les enseignants qui encadre(ent) l'équipe recevra(ont) une carte cadeau multi-enseignes d'une valeur de 500 euros et un lot de publications de l'Insee.

- 1 an d'abonnement à la formule 200% *POUR L'ÉCO*, d'une valeur de 89 euros. La formule comprend le magazine Pour l'Eco en version papier et liseuse numérique, soit 11 numéros, ainsi que l'accès Premium à pourleco.com.

7. Jury

Le jury de l'étape nationale sera composé de représentants :

- de l'Insee,
- du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
- de la Société française de statistique,
- de la Cité de l'Économie,
- de la Banque de France

- de *Pour L'Éco*

8. Communication de la décision du jury et remise des prix

La décision du jury sera annoncée à l'équipe gagnante et aux finalistes par courriel et sera publiée sur les sites de l'Insee et de ses partenaires qui le souhaitent à la date prévue par les organisateurs.

Ceux-ci établiront une date pour la cérémonie de remise des prix avec les équipes gagnantes qui se déroulera à la Cité de l'Économie à Paris.

9. Prix du groupe « enseignement de la statistique » de la Société française de statistique (SFdS)

Partenaire de l'étape française de la compétition, la SFdS est représentée par plusieurs membres de son groupe « enseignement de la statistique » qui participe au jury. Ces représentants décernent également un prix dans le cadre de la compétition. Ce prix se traduit par l'attribution de publications de la SFdS.

10. Calendrier

semaine du 14 octobre 2019 : ouverture des inscriptions

13 décembre 2019 (minuit) : clôture des inscriptions

du 16 décembre 2019 au 15 janvier 2020 : première épreuve

le 17 janvier 2020 : communication des résultats de la première épreuve :

du 20 janvier au 6 mars 2020 (minuit) : seconde épreuve

du 19 février au 6 mars (minuit) : ouverture de la plateforme dédiée au dépôt des travaux réalisés par les équipes dans le cadre de la 2^e épreuve

13 mars 2020 : désignation des équipes gagnantes et transmission confidentielle du sujet de la vidéo à produire pour l'étape européenne

au printemps 2020 (date précisée ultérieurement sur le site internet de l'Insee) : cérémonie de remise de prix à la Cité de l'Économie à Paris.

- pour la participation à l'étape européenne :

le 3 avril : date limite pour que les équipes transmettent leur vidéo

du 14 au 30 avril : vote du public français pour choisir les quatre vidéos (deux par catégories) qui seront examinées par le jury européen

5 mai : date limite pour transmettre les vidéos sélectionnées nationalement

11. Publication des travaux

Les travaux des équipes finalistes de l'étape française ou ceux ayant reçu des mentions seront annoncés sur les sites internet de l'Insee et pourront l'être aussi sur

ceux de ses partenaires. Y seront précisés les noms des équipes et de leur établissement et académie d'origine.

Les participants acceptent ces règles et permettent la publication de leurs travaux. Tous les travaux produits par les équipes participant à la Compétition européenne de statistiques seront conservés par l'Insee.

12. Sélection par le public des vidéos des équipes françaises concourant à l'étape européenne de la Compétition européenne de statistiques

Dans chaque catégorie de participants, cinq équipes arrivées en tête du classement de l'étape française, pourront prétendre participer à l'étape européenne de la Compétition.

Ces équipes seront invitées à produire la vidéo et le document explicatif d'accompagnement tels que demandés dans le règlement de l'étape européenne.

Une fois produites, ces vidéos seront soumises à un vote du public français.

Pour cette sélection par le public français, il est impératif que les vidéos soient produites en anglais avec un sous-titrage en français.

Dans la perspective de concourir à l'étape européenne, toute information écrite dans la vidéo doit être en anglais. L'apposition de la traduction française pourra se révéler utile.

Le public sera invité à voter pour les vidéos produites selon les deux critères suivants :

- la créativité de la vidéo
- la capacité de la vidéo à faire passer un message pertinent et compréhensible

Dans chaque catégorie, les deux vidéos recueillant le maximum de votes seront celles qui seront soumises au jury européen.

Au final, ce sont quatre équipes françaises, deux de la catégorie « élèves de classe de seconde » et deux de la catégorie « élèves de classes de première ou terminale » qui pourront participer à l'étape européenne.

Les vidéos qui seront sélectionnées pour l'étape européenne devront préférablement intégrer un sous-titrage en anglais.

Les équipes sont donc invitées à préparer les deux versions de sous-titrages pour substituer le sous-titrage anglais au sous-titre français en cas de sélection par le public.

13. Droit à modifications

L'Insee et ses partenaires se réservent le droit de modifier les termes et conditions de l'étape française de la Compétition européenne de statistiques, en particulier les dates du calendrier prévisionnel, voire d'annuler l'épreuve en cas de nécessité.

Ces modifications seront rendues publiques sur le site internet de l'Insee.

14. Acceptation des règles de l'étape française de la Compétition européenne de statistiques (année scolaire 2019-2020)

La participation à l'étape française de la Compétition européenne de statistiques suppose l'acceptation de l'ensemble de ces règles.